



Convention collective nationale du sport commenté - 1ère éd.: Activités associatives

 **Télécharger**

 **Lire En Ligne**

[Click here](#) if your download doesn't start automatically

Convention collective nationale du sport commenté - 1ère éd.: Activités associatives

Valérie Poncin-Augagneur

Convention collective nationale du sport commenté - 1ère éd.: Activités associatives Valérie Poncin-Augagneur

 [Télécharger Convention collective nationale du sport commenté ...pdf](#)

 [Lire en ligne Convention collective nationale du sport comment ...pdf](#)

Téléchargez et lisez en ligne Convention collective nationale du sport commenté - 1ère éd.: Activités associatives Valérie Poncin-Augagneur

384 pages

Extrait

LE CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU SPORT

Section 1 Notion de convention collective

Une convention collective est un acte écrit à peine de nullité conclu d'une part entre une ou plusieurs organisations syndicales de salariés reconnues représentatives au plan national ou qui sont affiliées aux dites organisations ou qui fait la preuve de leur représentativité dans le champ d'application de la convention, et d'autre part, une ou plusieurs organisations syndicales d'employeurs ou tout autre groupement d'employeurs ou un ou plusieurs employeurs pris individuellement (C. trav., art. L132-2).

Une convention collective a vocation à traiter de l'ensemble des «règles suivant lesquelles s'exerce le droit des salariés à la négociation collective de leurs conditions d'emploi, de leur formation professionnelle de travail et de leurs garanties sociales» (C.trav., art. L. 131-1).

Au cas particulier, la Convention collective du sport a été signée le 7 juillet 2005 entre deux organisations d'employeurs, le COSMOS (Comité Social du Mouvement Sportif) et le CNEA (Conseil National des Employeurs Associatifs) et trois syndicats de salariés, la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail); la CFTC (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens) et FO (Force Ouvrière).

Il est à noter que peu de temps après cette négociation, soit le 13 juillet 2005, trois nouvelles organisations de salariés à savoir la FNASS (Fédération Nationale des Associations des Syndicats de Sportifs); la CNES (Confédération Nationale des Educateurs Sportifs et Salariés du Sport);et la CFE-CGC (Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres) ont rejoint les signataires initiaux.

La CGT (Confédération Général des Travailleurs) et l'UNSA - Sport (Union Nationale des Syndicats Autonomes du Sport) n'ont pas souhaité entériner ce texte.

Ce texte conventionnel a été élaboré en plusieurs étapes. Celui-ci comprend en effet, plusieurs accords ou protocoles conclus à des dates différentes.

Il s'agit :

- de l'accord du 28 octobre 1999 (étendu par arrêté du 14 décembre 2001) relatif au champ d'application de la convention. Ce dernier a été complété d'une part par un avis d'interprétation n° 1 du 28 octobre 1999 (étendu par arrêté du 14 décembre 2001) et d'autre part par un avis d'interprétation n° 2 du 27 septembre 2001 (étendu par arrêté du 14 décembre 2001);
- du protocole d'accord du 8 juin 2000 (étendu par arrêté du 9 février 2004) relatif aux commissions paritaires nationales;
- de l'accord du 27 avril 2000 (étendu par arrêté du 14 décembre 2001) relatif à la création d'un fonds d'aide au développement du paritarisme;
- de l'accord du 20 décembre 2001 (étendu par arrêté du 16 décembre 2002);
- de l'avenant du 3 avril 2002 (étendu par arrêté du 16 décembre 2002) relatif à la formation professionnelle;
- de l'accord du 6 mars 2003 (étendu par arrêté du 23 février 2004) relatif aux certificats de qualification professionnelle;
- de l'accord du 18 mai 2004 relatif au plan de formation, à la désignation des OPCA;
- enfin de l'accord du 7 juillet 2005 instituant la Convention collective du sport.

Une convention collective ne s'applique en principe qu'aux seuls employeurs signataires ou adhérents à un syndicat signataire du texte.

Néanmoins, lorsque la convention collective a fait l'objet d'un arrêté d'extension, cette dernière s'applique alors obligatoirement à l'ensemble des employeurs relevant du champ d'application de ce texte.

La Convention collective du sport a fait l'objet d'un arrêté d'extension le 21 novembre 2006. Ce dernier a été pris par le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement et a été publié au journal officiel du 25 novembre 2006.

Cet arrêté comprend néanmoins de nombreuses exclusions.

Concrètement, depuis le 25 novembre 2006, la Convention collective du sport est donc, à l'exclusion des dispositions expressément visées par l'arrêté, obligatoirement applicable aux structures entrant dans son champ d'application.

Cela signifie que chaque employeur concerné devra faire application de cette convention collective à ses salariés et ce quelle que soit la nature de leurs fonctions ou de leurs contrats de travail.

Il est à noter que si le code APE (Activité Principale Exercée, anciennement code NAF), déterminée et attribuée par l'INSEE, est traditionnellement cité au sein du champ d'application des conventions collectives, ce dernier n'a pour autant qu'une simple valeur indicative.

Ainsi donc, dans tous les cas (le code APE correspondant ou non à l'activité de l'association), l'employeur devra toujours valider, préalablement à l'application de la Convention collective du sport, si son activité principale entre bien dans le champ d'application susvisé. Présentation de l'éditeur

La Convention Collective Nationale du Sport a donné lieu à une négociation entre les partenaires sociaux d'une durée exceptionnelle de 7 années. Ce texte a en définitive vu le jour le 7 juillet 2005 puis a été étendu par le Ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement plus d'un an après, soit le 21 novembre 2006.

Cet arrêté d'extension valide de nombreuses dispositions mais a néanmoins ôté certaines souplesses juridiques de grande importance, telles que la modulation du temps de travail, la mise à la retraite anticipée, la forfaitisation du temps de travail des entraîneurs.

Destiné aux associations et fédérations relevant du monde sportif, ainsi qu'à leurs conseils, cet ouvrage analyse point par point les dispositions du texte conventionnel étendu et apporte, au travers d'exemples concrets, des réponses pratiques aux questions que posent l'application de la convention collective du Sport. Biographie de l'auteur

Avocate

Download and Read Online Convention collective nationale du sport commenté - 1ère éd.: Activités associatives Valérie Poncin-Augagneur #SAVTKQ9X800

Lire Convention collective nationale du sport commenté - 1ère éd.: Activités associatives par Valérie Poncin-Augagneur pour ebook en ligneConvention collective nationale du sport commenté - 1ère éd.: Activités associatives par Valérie Poncin-Augagneur Téléchargement gratuit de PDF, livres audio, livres à lire, bons livres à lire, livres bon marché, bons livres, livres en ligne, livres en ligne, revues de livres epub, lecture de livres en ligne, livres à lire en ligne, bibliothèque en ligne, bons livres à lire, PDF Les meilleurs livres à lire, les meilleurs livres pour lire les livres Convention collective nationale du sport commenté - 1ère éd.: Activités associatives par Valérie Poncin-Augagneur à lire en ligne.Online Convention collective nationale du sport commenté - 1ère éd.: Activités associatives par Valérie Poncin-Augagneur ebook Téléchargement PDFConvention collective nationale du sport commenté - 1ère éd.: Activités associatives par Valérie Poncin-Augagneur DocConvention collective nationale du sport commenté - 1ère éd.: Activités associatives par Valérie Poncin-Augagneur MobipocketConvention collective nationale du sport commenté - 1ère éd.: Activités associatives par Valérie Poncin-Augagneur EPub

SAVTKQ9X800SAVTKQ9X800SAVTKQ9X800